

Commune de Montgermont

Concours de boîtes aux lettres décorées

« Fais vivre ta commune, embellis ta commune, contribue à son développement en participant à la création d'un nouveau sentier de découverte passant par des boîtes aux lettres décorées par les habitants de Montgermont. »



Règlement du concours

« Décorez votre boîte aux lettres »



Article 1 : Objet et thème du concours

Adèle Auvray, 12 ans, en soutien avec la municipalité, propose un concours de décoration de boîtes aux lettres (thème libre).

Article 2 : Modalités de participation

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les montgermontais (habitants, associations et entreprises) disposant d'une boîte individuelle leur appartenant. Les boîtes aux lettres collectives, propriété de la poste, ne peuvent faire l'objet de décoration, mais une fausse boîte décorée et disposée sur votre terrain privé est autorisée. La confection des boîtes se déroulera du 15 janvier au 15 mai 2025

Article 3 : Inscription

Pour s'inscrire les participants doivent fournir une photo de leur boîte aux lettres décorée avec leur nom, prénom, adresse et numéro de téléphone :

-par email à : concoursboitesmontgermont@gmail.com

-ou déposer une version imprimée à la mairie (format minimum 10x13 et A4 maximum)

La date limite de dépôt des photos est fixée au 15 mai 2025.

Article 4 : Sélection

Un jury se réunira début juin afin de sélectionner les trois gagnants :

Ils seront établis en fonction des critères suivants : créativité, qualité de la réalisation, utilisation ingénieuse de matériaux peu coûteux ou recyclés.

Composition du jury :

-1 voix pour Adèle Auvray (créatrice du concours)

-1 voix pour la municipalité (Mr le Maire et Mr Quélenec)

-1 voix pour Martine Trelu (enseignante en arts plastiques au Gué d'Olivet)

-1 voix pour la maison Hélène

-1 voix pour l'espace jeune

Les membres du jury peuvent décorer leur boîte mais celle-ci ne pourra pas concourir.

Article 5 : Résultats et remise des prix

Les photos des boîtes aux lettres en concours seront affichées courant juin à Espace Évasion Bernard Douard. Les résultats du concours seront communiqués le jour de la fête nationale de Montgermont le vendredi 4 juillet 2025. Les photos des boîtes aux lettres gagnantes paraîtront dans Autour de la Motte du mois de juillet.

Article 6 : Les prix

-Les lauréats remporteront de quoi remplir leur boîte aux lettres : stylos, crayons, cartes, enveloppes, papier à lettres, carnet de timbres. Les lots devront être acceptés tel quel et ne pourront être changés ou remboursés.

-Si suffisamment de boîtes sont réalisées, durables et de bonne qualité, elles seront répertoriées (si vous l'autorisez) sur un plan et constitueront les repères d'un nouveau sentier de découverte dans Montgermont dont le nom sera le nom du gagnant.

Article 7 : dépôt légal

Le présent règlement est disponible sur le site internet de la commune de Montgermont.

Article 8 : Droits d'auteur et droits à l'image

Chaque participant autorise l'organisateur à utiliser les photos, sur quelque support que ce soit, sans que cela ne lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, notamment des droits d'auteur.

Article 9 : Acceptation du règlement

L'inscription au concours entraîne, de la part des participants, l'acceptation, sans réserve du présent règlement, ainsi que des décisions prises par le jury.

Article 10 : protection des données

Dans le cadre de ce concours, la Mairie de Montgermont reconnaît que les informations, qui lui seront communiquées comportent des données à caractère personnel, visées par le Règlement Général sur la Protection des Données (le « RGPD ») Règlement n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 ainsi que par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (Version consolidée au 27 avril 2020), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant en contactant la mairie de Montgermont.

Dans le cadre du traitement des données qui lui seront transmises par les participants, la Mairie de Montgermont s'engage à se conformer à tout moment à la réglementation sur la protection de la vie privée. A cet égard, la Mairie de Montgermont s'engage à :

- à ne pas traiter ces données à caractère personnel à des fins autres que celles qui sont strictement nécessaires au bon déroulement du concours ;
- à garantir une politique de sécurité visant à se conformer aux obligations découlant du RGPD ;
- à prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que tous ses employés, agents et soustraitants qui ont accès à ces données, connaissent et respectent le caractère confidentiel de ces dernières.

Les données seront conservées pendant toute la durée du concours. Ces dernières devront être détruites/effacées une fois le concours terminé. Elles seront réservées à l'usage du (ou des) service(s) concerné(s) et ne peuvent être communiquées à des tiers sans votre consentement.

En participant au concours, les participants consentent au traitement de leurs données par la Mairie de Montgermont dans la mesure strictement nécessaire au bon déroulement du concours. Les résultats seront rendus publics.

